

Le notaire n'osait plus interroger le malheureux père.

— Pardonnez-moi, dit-il, d'avoir ravivé votre chagrin... Mais j'étais loin de supposer...

L'homme était mal à l'aise...

Heureusement un bruit de pas vint l'arracher à sa situation embarrassante.

— Voici les témoins, dit-il...

— Les papiers que vous avez vus seront-ils suffisants ? demanda le faux Julien de Kermor.

— C'est tout ce qu'il faut, monsieur.

A ce moment, la porte s'ouvrit et le garçon rentra avec précaution, suivi de trois personnes qui paraissaient tout émus...

Le prétendu malade se souleva un peu sur son oreiller.

— Ecrivez, dit-il au notaire, je vais vous dicter.

Le clerc trempa sa plume dans l'encre et attendit.

VII

Jean de Kermor sembla réfléchir un moment, puis il dit au notaire d'un air dégagé.

— C'est la première fois, monsieur, que je songe à faire mon testament, et je ne possède pas bien les formules habituelles.

— Je vous aiderai, monsieur le comte. Dites-moi seulement quelles sont vos intentions, mon clerc rédigera la pièce.

— Je voudrais tout laisser à mon fils, si on le retrouve.

— C'est trop juste, et il ne serait pas besoin pour cela de faire de testament. Il hérite régulièrement.

— Mais il est possible, reprit le comte, que toutes les recherches soient inutiles...

Et la voix du malade devint mouillée.

— Ayez meilleur espoir, monsieur le comte, dit le notaire.

— Oh ! je ne désespère pas tout à fait, mais s'il n'est pas égaré, si on me l'a pris... Dans tous les cas, il faut que j'avise... je ne puis pas laisser ma fortune sans titulaire, si, comme je le crains, Dieu vient à m'appeler à lui...

— Vous pouvez nommer un tuteur, fit l'homme de loi.

— C'est justement ce que je désirais faire... Si mon fils est retrouvé vivant, ce tuteur lui rendrait son héritage.

— Vous n'avez qu'à m'indiquer le nom de cette personne. Je vous conseillerai de prendre de préférence un parent, si vous en possédez encore.

— J'ai un frère.

— Un frère ? C'est parfait.

— Malheureusement il n'habite pas la France. Il est fixé en Amérique, à New-York, depuis plusieurs années, à la suite d'une discussion qu'il a eue avec mon père, mais moi je n'avais pas cessé de l'aimer... fit Jean de Kermor avec une hypocrisie fort bien jouée.

— Ainsi, vous étiez resté en relations avec lui ?

— Oui, monsieur.

— Vous avez son adresse à New-York ?

— Je l'ai.

— Veuillez me l'indiquer.

— Comte Jean de Kermor, 108, Septième Avenue.

Le clerc écrivait.

— Ainsi, vous voulez nommer ce frère tuteur de votre fils ?

— Oui, monsieur... Et dans le cas où on ne retrouverait pas l'enfant...

Le notaire regarda son clerc comme pour l'inviter à écrire.

— Dans le cas où on ne retrouverait pas l'enfant ? répéta-t-il.

— Mon intention, reprit le faux Julien de Kermor, serait de lui laisser tout ce que je possède.

— Bien, monsieur le comte.

Quelques minutes de silence se firent, pendant lesquelles on n'entendit que le grincement de la plume sur le papier vergé...

Une satisfaction sournoise se lisait dans l'œil mi-clos de Jean de Kermor.

Les témoins, immobiles, retenaient leur souffle.

L'homme de loi se pencha sur l'épaule de son acolyte pour voir où il en était.

Puis, il se retourna vers le faux moribond.

— Et si l'enfant est retrouvé vivant, comme je l'espère encore ? demanda-t-il.

— Si l'enfant est retrouvé vivant ? répéta Jean de Kermor. C'est lui qui héritera naturellement, à charge par lui de faire à son oncle...

Le notaire fit signe au clerc.

— A charge par lui de faire à son oncle... dicta-t-il.

— Une rente...

Jean de Kermor parut réfléchir.

— Une rente de dix mille francs, ajouta-t-il.

— C'est tout ? demanda-t-il.

— C'est tout, monsieur.

— Le clerc va rédiger l'acte et vous le donner à signer.

Le faux malade poussa un soupir et s'enfonça dans le lit.

Il semblait à bout de forces, mais en réalité il voulait cacher à l'officier ministériel et à ses témoins l'air de contentement répandu sur sa face.

Son atroce comédie avait marché à souhait.

Personne n'avait eu la moindre défiance.

Il la tenait donc enfin, cette fortune qu'il convoitait tant !

Il allait être nommé régulièrement, légalement, exécuteur testamentaire, puis l'héritier de son frère, car le fils ne se retrouverait pas... Il prendrait ses mesures pour cela.

Il n'y avait plus qu'une formalité à remplir, celle qui l'inquiétait le moins, la signature.

Il imitait celle de son frère de façon à tromper Julien lui-même.

Pendant que le notaire, aidé de son clerc, rédigeait le testament, il restait les yeux fixés au plafond, comme perdu dans ses pensées.

Le notaire se leva.

— Je vais faire à monsieur le comte, dit-il, la lecture de la pièce.

Jean de Kermor fit signe de la tête qu'il écoutait.

Le notaire poursuivit ensuite la lecture de la pièce qui n'apprendrait rien de nouveau au lecteur, puis il la présenta à la signature du faux Julien de Kermor.

Ce dernier se souleva péniblement, mais il apposa cependant d'une main assez ferme la signature parfaitement imitée de son frère sur le papier officiel.

Le notaire et les témoins signèrent après lui, puis l'homme de loi se disposa à prendre congé.

Jean de Kermor avait fait signe de lui approcher son portefeuille.

Il en tira un billet de banque et le tendit au notaire.

— Je vais vous renvoyer la monnaie, dit celui-ci.

— Non, non, gardez...

L'homme de loi s'inclina jusqu'à terre.

Il avait remis les papiers dans sa serviette et allait s'éloigner quand il s'aperçut que son doigt était taché d'encre.

— Vous n'avez pas un peu d'eau ? demanda-t-il au garçon.

— Pardon, monsieur.

Le domestique se dirigea vers le cabinet de toilette...

Jean de Kermor, qui avait entendu la demande du notaire et vu le mouvement du garçon, se dressa d'un